

## Relations industrielles Industrial Relations



*Droit du travail — Bilan de cinq années — Mise à jour du traité*, par A. Brun et H. Galland, Traités Sirey, Sirey, Paris, 1962, 199 pp.

Jean-Réal Cardin

Volume 18, numéro 1, janvier 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021464ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021464ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cardin, J.-R. (1963). Compte rendu de [*Droit du travail — Bilan de cinq années — Mise à jour du traité*, par A. Brun et H. Galland, Traités Sirey, Sirey, Paris, 1962, 199 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(1), 129–130.  
<https://doi.org/10.7202/1021464ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

attitudes et les méthodes de communication et de consultation entre patrons et ouvriers au niveau des entreprises particulières.

D'autres membres du Conseil ont profité de voyages à l'étranger pour s'entretenir avec des chefs de divers centres de productivité en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Grèce.

Le Conseil a dressé des plans en vue de l'envoi prochain en Europe d'un groupe de patrons et d'ouvriers. La mission comprendra des chefs ouvriers, des dirigeants industriels, des éducateurs et des représentants du gouvernement ; sa tâche consistera à obtenir des renseignements dans le domaine des relations patronales-ouvrières.

Dans le secteur des échanges internationaux, des dispositions ont été prises en vue de la visite au Canada de M. Roger Grégoire, conseiller d'Etat auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et pendant plusieurs années président de l'Agence européenne de productivité, et de M. G. Lubert, délégué général du Bureau des temps élémentaires, de France. En mai et juin, MM. Grégoire et Lubert donneront une série de conférences et participeront à divers séminaires sur la productivité dans les cadres du programme destiné aux Canadiens français.

## RECENSIONS - BOOK REVIEWS

*Droit du travail — Bilan de cinq années — Mise à jour du traité*, par A. Brun et H. Galland, Traités Sirey, Sirey, Paris, 1962, 199 pp.

Il s'agit ici, non pas d'un traité complet de droit du travail, mais simplement d'une mise à jour d'un traité déjà existant. En 1958 paraissait à Paris, dans la collection des Traités Sirey, l'excellent ouvrage de André Brun et Henri Galland sur le droit français du travail. Il s'agissait alors d'un autre ouvrage monumental s'inscrivant dans la grande tradition de la doctrine juridique française. Plus particulièrement, ce traité publié par Brun et Galland en 1958, continuait en quelque sorte la lignée si brillante des ouvrages doctrinaux en droit du travail inaugurée dès avant la dernière guerre mondiale par Mossé, Pic, Cuhe et Capitant, Rouast et Durand, etc., sans oublier l'oeuvre classique que constitue toujours le Traité de Paul Durand.

Cinq années séparent maintenant la présente mise à jour de la rédaction originale en 1958. Il faut cependant souligner qu'une première mise à jour avait déjà été faite par les auteurs en 1960, mise à jour évidemment beaucoup moins considérable. Ce qu'il importe de noter ici, c'est que le présent texte non seulement nous indique les amendements apportés par le législateur aux textes concernant le droit du travail en France depuis les cinq dernières années, mais il constitue d'abord et avant tout un commentaire substantiel sur ces amendements ainsi que sur l'évolution qu'a subi le droit du travail en France durant cette période. C'est réellement, comme les auteurs l'indiquent, un bilan général de l'évolution récente du droit du travail qui nous est présenté.

Pour ce faire, les auteurs ont reproduit exactement le plan de l'ouvrage original, avec la même classification des

sujets et ont inséré leurs commentaires à l'intérieur des mêmes divisions en respectant jusqu'à la numérotation des paragraphes originaux. Ainsi le lecteur peut faire constamment, sans perte de temps, et sans crainte d'erreur, les références d'un texte à l'autre et établir ainsi la correspondance voulue entre les commentaires originaux et ceux commandés par l'évolution récente. Dans un domaine mouvant comme celui de la législation du travail, ce procédé de la mise à jour périodique et commentée est des plus précieux afin que ne devienne pas périmé au bout d'un laps de temps relativement court un ouvrage par ailleurs excellent quant au fond, tout en évitant d'avoir à faire une réédition totale de l'ouvrage à court intervalle de temps.

De nombreux changements sont venus altérer l'économie traditionnelle du droit français du travail depuis 1958. Jusqu'à cette dernière année, ce droit constituait un modèle que suivaient les pays moins évolués de la communauté française par l'intermédiaire du Code du travail de la France d'outre-mer. A travers ce Code rayonnaient les règles du droit français sur tout un ensemble de pays. Toute une série de comparaisons devaient être faites dans un texte de droit interne, qui ne sont plus à faire maintenant que ces pays sont indépendants.

Un autre événement majeur qui s'impose avec une force irrésistible au droit français et à ses règles, c'est la montée toujours plus exigeante du Marché commun et des accords du Traité de Rome et leur application graduelle par les pays-membres. La France assiste à une modification graduelle de son droit interne du travail par le jeu de l'application des règles de l'Europe intégrée, modification qui va s'accéléralant avec les années. Donc, la source internationale émanant de l'O.I.T. se voit en quelque sorte concurrencée par les mesures adaptées au niveau de la communauté européenne.

Une autre dimension évolutive dont il faut tenir un compte rigoureux, c'est l'évolution du droit des rapports collectifs du travail aux dépens de celui des rapports individuels. Ceci est dû principalement au développement et à l'importance qu'ont pris en France les accords collectifs de travail et au statut que la notion d'entreprise est en voie d'acquiescer en ce pays ; deux événements qui font reléguer au second plan la no-

tion des relations individuelles ainsi que l'aspect « étatique » du droit du travail français grâce à la substitution de plus en plus poussée des conventions collectives aux règlements et aux décrets gouvernementaux concernant le contrat de travail. Il faut tenir compte aussi que le droit jurisprudentiel en France évolue constamment et rapidement et apporte une contribution de plus en plus grande à l'application et à la formation même des règles du droit du travail. Depuis cinq ans, la jurisprudence française, en particulier les Cours d'appel ont développé et utilisé plusieurs concepts tendant à modifier considérablement l'application des données juridiques traditionnelles aussi bien sur le plan du contrat individuel que sur celui des rapports collectifs.

Enfin, la planification française vient compléter ce réseau de facteurs politico-économiques dont le droit du travail ne peut pas ne pas tenir compte, et qui le marquent de plus en plus profondément.

C'est de tout cela que tient compte le récent ouvrage de Brun et Galland. Il représente à nos yeux le type d'effort qui devrait être fourni par les auteurs en relations industrielles, quelle que soit la discipline à laquelle ils ont consacré leurs ouvrages, afin de suivre à la trace l'histoire accélérée de l'évolution sociale contemporaine.

JEAN-RÉAL CARDIN

« *Labour Organizations in Canada* »,  
Economics and Research Branch,  
Department of Labour, Canada,  
Ottawa, 1962, 96 pages.

Le rapport annuel du Ministère du travail fédéral sur la situation des organisations syndicales au Canada vient de paraître. Comme nous n'avons reçu que l'édition anglaise, nous supposons que l'édition française est encore au stade de la traduction... Mais, abstraction faite de cette lacune, cette publication, pourtant bien présentée, répond de moins en moins à nos espérances.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de ce rapport annuel inauguré en 1911. Il avait d'abord été conçu comme un annuaire du mouvement ouvrier. A cet effet l'emphase